

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Contrat de transaction entre le Conseil Départemental et le Centre Hospitalier du Pays d'Aix et Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix-Pertuis relatif à la lutte contre la tuberculose.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le contrat de transaction annexé au rapport afin de procéder au règlement des sommes dues au Centre Hospitalier du Pays d'Aix et Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix-Pertuis dans le cadre de la lutte contre la tuberculose qui s'élèvent à 7 320 €

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée